

Le Président

Monsieur Jean-Louis BORLOO
Ministre d'Etat
Ministre de l'Ecologie, du Développement et
de l'Aménagement durables
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Réf : 070621 — MEDAD
Contact : Nicolas-Gérard CAMPHUIS 02 38 25 41 41
Objet : CEPRI

Orléans, le - 6 JUIL. 2007

Monsieur le Ministre d'Etat, *Cher Jean Louis,*

Le développement économique et social de notre pays et des territoires peut-il être durable, sans prendre en compte positivement les risques naturels et technologiques ?

Peut-on parler de développement durable en négligeant la réalité et l'impact de ces risques, tout particulièrement sur la compétitivité sociale et économique de tout notre pays ?

Pour les membres du CEPRI, la réponse est claire : ce n'est pas possible. Ces risques ont des conséquences économiques et sociales trop graves et peuvent freiner la compétitivité de nos territoires à un tel point que nous devons nous donner les moyens de les regarder en face et d'anticiper leurs conséquences.

Deux exemples simples ont été mis en lumière par le CEPRI : notre pays a besoin d'une Ile-de-France compétitive à une échelle européenne et internationale. Or, sur ce territoire, 1,5 million de personnes, des milliers d'entreprises et tous les réseaux publics seront sinistrés par une crue de type 1910, dont les dommages sont estimés entre 5 et 10 milliards d'euros. Comment notre pays peut-il être durable s'il n'anticipe pas sur ce qui peut-être une catastrophe économique et sociale ? Comment peut-il rester compétitif face à d'autres capitales européennes qui n'auront à subir de semblables atteintes que pour des crues 5 à 10 fois plus rares ? Pouvons-nous rester dans la course, si nous devons supporter des dommages aussi gigantesques, 5 à 10 fois plus souvent qu'eux ? Quel développement durable compatible avec les risques proposer alors qu'on doit y accueillir 300.000 nouveaux logements au cours du prochain contrat de plan et que nombre d'espaces encore urbanisables sont exposés aux risques ?

Une crue comme celle de juin 1856, qui a touché le Rhône, la Loire et la Garonne, dans la même semaine, réapparaîtra certainement ; la multiplication par 10 à 20 des enjeux exposés dans les vallées et le changement climatique en aggraveront les conséquences. Nous avons pu identifier celles-ci lors des trois colloques de commémoration organisés l'an dernier avec l'appui de votre ministère. Il en est ressorti clairement que, pour ne pas subir les conséquences aussi dramatiquement qu'on a pu le voir à la Nouvelle Orléans par exemple, la clef est dans l'aménagement durable du territoire, la prévention des dommages économiques et sociaux et l'anticipation de la reconstruction.

Les membres fondateurs du CEPRI, que sont l'Association des Maires de France, l'Assemblée des Départements de France, l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin, l'Association des Maires Ruraux de France ou des petites villes de France et l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe, mais aussi les autres collectivités directement adhérentes, sont très conscients de la nécessité d'intégrer solidement la prévention des risques dans le développement durable. Votre ministère nous soutient dans cette direction depuis la phase de préfiguration du CEPRI et encourage notre travail auprès des élus dans le cadre d'une convention.


Aussi, nous permettons-nous de vous alerter lorsque nous voyons, avec satisfaction, se préparer un Grenelle de l'Environnement qui ne nous paraît pas intégrer la prévention des risques de toute nature et plus particulièrement le risque d'inondation. La politique française de gestion des risques et de l'aménagement durable du territoire repose essentiellement sur le rôle de police et de gestion urbaine du Maire et des élus alors que dans vos prochaines rencontres vous semblez privilégier la société civile. Un juste équilibre nous semble nécessaire.

Au nom de mes collègues, je sollicite dès que possible un entretien pour vous présenter la contribution que nous nous proposons d'apporter à cette initiative dont nous saluons d'autant plus la pertinence qu'elle saura intégrer la prise en compte des risques.

En introduction à cet entretien je vous adresse ci-joint le document prospectif que nous avons étudié lors de notre dernier conseil d'administration ouvert par Nelly Olin, ainsi que le bilan de nos six premiers mois d'activité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre d'Etat, à l'assurance de ma très haute considération.

Très amicalement à tort


Eric Dolige,
Président du Conseil général du Loiret,
Sénateur

PJ : Document prospectif étudié par le Conseil d'Administration du 22 mars 2007
Bilan des six premiers mois d'activité du CEPRI